

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 7 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le onze août, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoints. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, M. Yves SEBILLOTTE, Mme Blandine MIAS, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER.

Excusés : Mme Dorothee FERCOQ (pouvoir à M. HANSON).

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 10

Exprimés : 11

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Blandine MIAS.

I - APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2016.

Le compte rendu du 6 décembre est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017.

M. le Maire informe les élus que la Commission Finances se réunira le vendredi 24 février à 8 h 30.

Il est proposé les travaux suivants qui sont subventionnés par le Département à 50 % (Village Côte d'Or) :

- entrées de propriétés rue du Menoy : 6 600 € HT (route sera remise en état par la société Rosa),
- portail de l'espace Orain : 2 818 € HT (+ aide parlementaire).

Les portes (de 1985) de la salle Marius Sebillotte sont également à changer car il y a une forte perte de chaleur.

En fonctionnement, il est nécessaire de prévoir :

- 2 000 € de matériaux pour l'espace Orain (plaques et construction de toilettes sèches),
- la réfection du mur qui s'est effondré récemment (chemin derrière la rue Franche),
- une fuite a été constatée dans la noue de l'Eglise : environ 400 € de réparation.

III – COPAS.

1) loi ALLURE : transfert de compétence « urbanisme ».

M. le Maire informe les élus que la COPAS va avoir de nouvelles compétences mais que la Commune devrait continuer l'enregistrement des demandes d'urbanisme...

Cette question sera revue au prochain Conseil Municipal car une réunion supplémentaire avec la COPAS aura lieu le 23 février prochain.

2) modification des statuts :

- suppression de l'intérêt communautaire / extension du périmètre de la compétence – compétence ZAE (Zones d'Activité Économique),

Les ZAE sont transférées mais les produits restent aux Communes. Les futures ZAE seront pour les Communautés de Communes ainsi que leurs recettes.

- mise en conformité des statuts avec la loi NOTRe

Ces deux points seront également revus au prochain Conseil Municipal suite à la réunion du 23 février prochain.

IV – QUESTIONS DIVERSES.

1) élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire rappelle les événements climatiques de mai 2016 (violents orages et pluies torrentielles) qui ont démontré qu'aucune commune n'était à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide.

Ces événements ont révélé que la commune ne disposait pas de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et que la Préfecture avait incité à sa réalisation.

Le SIAEPA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois - 5 rue 8 Mai) assistera notre commune pour la réalisation de ce PCS moyennant une participation financière de 500 €.

2) remise partielle sur charges suite à panne de la chaudière fuel.

Dans la soirée du 13 janvier 2017, vers 21 h 00, une coupure électrique générale, entrecoupée de microcoupures, ont provoqué une dégradation du boîtier électronique de la chaudière des logements communaux du 23 Grande Rue.

Des radiateurs électriques ont été prêtés aux locataires.

Compte-tenu que cette panne et ce mode de chauffage ont occasionné une gêne et un surcoût de consommation électrique, les élus accordent une remise partielle sur le décompte des frais de chauffage qui sera envoyé avant la fin mars aux locataires :

→ - 60 € pour le grand logement – côté rue,

→ - 30 € pour le petit logement – côté parc.

Cette estimation est basée sur un week-end de chauffage de la salle Marius Sebillotte (environ 60 € pour 10 radiateurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** la remise partielle telle que décrite ci-dessus pour la somme totale de 90 €. Ces sommes seront déduites du montant restant dû à la Commune en fonction des provisions déjà payées par les locataires.

3) validation devis « désinfection des mouches à la Mairie ».

VU l'envahissement par les mouches, chaque année en début d'automne, de plus en plus important et la nécessité de résoudre ces nuisances, la société SP5D France de TONNERRE a estimé cette désinfection qui consiste à utiliser un atomiseur et à fumiger les locaux intérieurs de la mairie ainsi que les façades extérieures pour un coût total de 372 € HT (446,40 € TTC) la première année. Cette opération est à renouveler sur trois années pour un montant équivalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCEPTE** cette désinfection des locaux intérieurs de la Mairie et des façades extérieures pour un coût total de 372 € HT (446,40 € TTC) la première année.

ACCEPTE que cette opération soit renouvelée sur trois ans pour un montant équivalent.

4) informations diverses.

- sel de déneigement : pas de commande,
- subvention téléthon Dijon : non car on participe à celui de Pouillenay,
- commission impôts : prochaine réunion le 22 février à 9 h 00,
- matinée bénévolat : elle se déroulera à Orain pour du nettoyage, le samedi 25 mars 2017.

5) prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mardi 21 mars à 20 h 30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

Le Rapporteur :
Mme Blandine MIAS